

DOSSIER DE PRESSE

Micro-épargne accompagnée



Dispositif Insertion & Solidarité

En partenariat avec :



CRÉDIT MUNICIPAL
NANTES TOURS ANGERS

L'IMPLICATION DU CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES

Le Crédit Municipal de Nantes et le Centre communal d'action sociale de Tours sont partenaires depuis 2008 dans le cadre du dispositif « micro-crédit personnel garanti ».

Le crédit proposé est plafonné à 5000 euros, avec un taux d'intérêt d'emprunt à 1% pour l'utilisateur. De son côté, le CCAS de Tours prend en charge chaque micro-crédit à concurrence du taux livret A + 3 %, et se voit facturer des frais de gestion pour un montant de 15 € par dossier.

En 2017, 202 personnes se sont informées sur le micro-crédit auprès du CCAS. Après présentation du dispositif et examen des demandes, 55 dossiers ont été instruits et, in fine, 32 prêts accordés. La mise en œuvre de cette action comprend un important travail d'analyse de la situation du demandeur, et nécessite notamment de pouvoir repérer les situations trop fragiles pour pouvoir assumer un crédit.

Le Crédit Municipal de Nantes a dès-lors travaillé sur un nouvel outil d'inclusion bancaire, en co-construction tout au long de l'année 2017 avec les CCAS d'Angers, Laval, Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Saint-Herblain et Tours, afin de proposer à ses clients en matière : la micro-épargne accompagnée.

LA MICRO-ÉPARGNE ACCOMPAGNÉE

La micro-épargne accompagnée est un dispositif d'inclusion sociale à destination d'utilisateurs identifiés par le CCAS de Tours dans le cadre de leur accompagnement, comme étant situation économique fragile. Elle a pour but de les aider à lutter contre un éventuel déséquilibre financier intervenant en cas d'incident de la vie courante, et afin de ne pas accentuer leurs difficultés.





POUR QUI ?

- ✓ Habitants de Tours
- ✓ Avoir des revenus modestes ou irréguliers

AVEC QUELS OBJECTIFS ?



- ✓ Epargner pour réaliser un projet d'insertion sociale ou professionnelle dont la concrétisation est prévue dans les 6 à 36 mois
- ✓ Constituer une épargne de précaution en cas de « coup dur »



QU'EST-CE QUE LE LIVRET DE MICRO EPARGNE ?

- ✓ Livret d'épargne rémunéré à un taux d'1.25 %
- ✓ Possibilité d'une aide financière complémentaire par le CCAS de Tours au moment de l'utilisation de l'épargne à hauteur de 20% du capital épargné, plafonnée à 200 euros
- ✓ Ouverture possible dès le 1^{er} euro et livret plafonné à 3 000 euros
 - ✓ Versements par virements ou carte bancaire
 - ✓ Retraits libres et gratuits (minimum 15 euros)

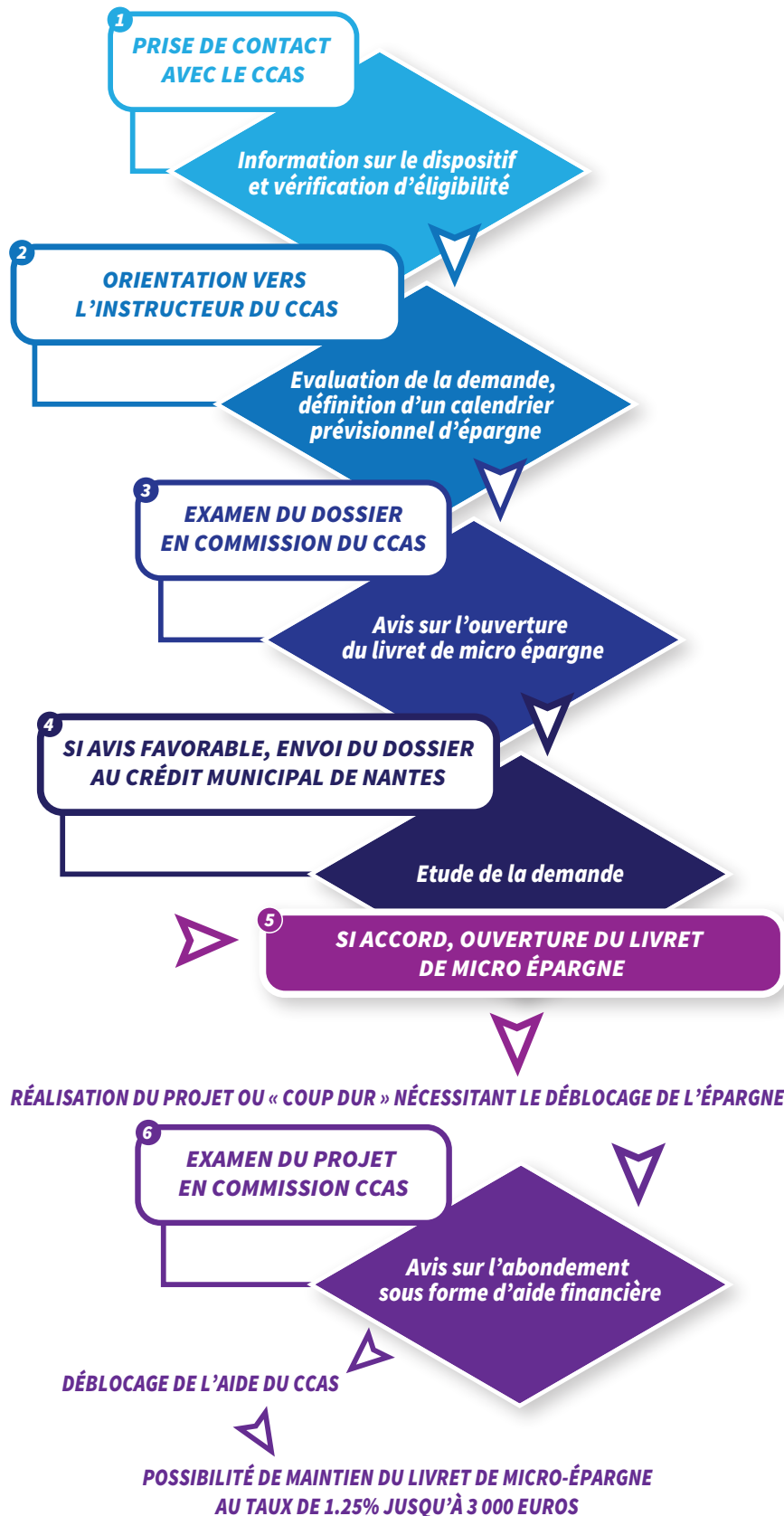


POUR QUEL PROJET ?

- ✓ **Logement**
(équipement du logement, travaux d'aménagement, d'adaptation, de modernisation, achat de mobilier, en prévision d'un déménagement,...)
- ✓ **Mobilité**
(achat de véhicule, permis de conduire, provision pour réparations, contrôle technique,...)
- ✓ **Emploi et formation professionnelle**
(équipements professionnels, formations)
- ✓ **Santé**
(appareillages ou prothèses, etc...)
- ✓ **Evénements familiaux**
(installation des jeunes, naissances...)

► Pour faire face à des événements imprévisibles qui pèsent sur un budget modeste.

COMMENT ?



CONTACT PRESSE :

Frédéric DUMAS

Centre Communal d'Action Sociale de Tours

Chargé de Communication

2 allée des Aulnes

Tél. : 02 18 96 11 52

Portable : 07 88 39 82 75

Mail : frederic.dumas@ccas-tours.fr

CONTACT ÉVÉNEMENT :

Caroline MACIAG

Centre Communal d'Action Sociale de Tours

Directrice de l'Insertion et de la Solidarité

2 allée des Aulnes

Tél. : 02 18 96 11 11

Portable : 06 15 06 60 26

Mail : caroline.maciag@ccas-tours.fr